

**Conseil d'exploitation « Tourisme » du Jeudi 25 mai 2023 – 14 h**

**COMPTE-RENDU**

**Membres présents :**

Collège des élus : M. Mickaël KERNEIS, M. Patrick BERTHELOT, Mme Dorothee GOBBE, Mme LE GUIRRIEC MORVAN, M. Raymond POUDOULEC, Mme Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

Collège des professionnels : M. Yann ROGER, Mme Laurence GUEGUENIAT, M. Olivier DARDE.

Quorum atteint : 9 membres présents et 2 pouvoirs.

**Membres excusés ou absents** : M. Roger LARS (pouvoir à M. BERTHELOT), M. Pascal PRIGENT (pouvoir à M. KERNEIS), M. Richard KLEIN, Mme Azélie JESTIN, Mme Elodie BUHOT, Mme Monique PORCHER, du collège des élus, M. Jean COLIN, M. Alexandre DUBEAUREPAIRE, M. Bernard HULIN, Mme Catherine BERGER-VILLAAMIL M. Serge KERGOAT du collège des professionnels, représentant(e) PNRA.

Assistaient à la réunion : Hubert LE BRENN, DGS, Armelle PRIGENT-LEMETAIS, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC, Chrystelle LE BRIS.

M. Patrick BERTHELOT en sa qualité de Président de l'OT Communautaire énonce l'ordre du jour.

Armelle PRIGENT – LEMETAIS, directrice, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC directrice adj. et resp. de pôle, Chrystelle LE BRIS – resp. de pôle, présentent et détaillent les différents points.

**Ordre du jour :**

- 1/ L'organisation de la saison
- 2/ Le compte administratif et la taxe de séjour
- 3/ Inscription de la Tour Vauban dans les 12 « incontournables » de la destination BTO
- 4/ Questions diverses

***DIAPORAMA EN ANNEXE***

Avant de dérouler l'ordre du jour, le Président de l'Office de tourisme communautaire accueille deux nouveaux membres, élus aux collèges professionnels, d'une part pour représenter les hébergements de plein air et d'autre part l'hôtellerie restauration : Mme Laurence Guéguéniat, propriétaire du camping Gwel Kaer au Fret à Crozon, et M. Olivier Dardé, Directeur général du nouvel établissement L'escale Marine - Bistrot le 34 à Morgat, équipement hôtelier du Groupe Somewhere to meet.

**1/ L'organisation de la saison**

A la lecture des horaires d'ouverture d'été des différents bureaux d'accueil, le problème du recrutement est soulevé car l'équipe des 15 saisonniers à constituer n'est pas complète à ce jour. Cela signifie que selon l'état d'avancement de ces recrutements au mois de juin, des ouvertures en mode dégradé devront être envisagées faute de personnel suffisant.

Concernant l'ouverture du bureau du Faou, Mme Gobbé demande s'il serait possible d'ouvrir jusqu'au 15/09 et non jusqu'au 31/08. Cela dépendra du personnel disponible.

## 2/ Le compte administratif et la taxe de séjour

Rappel du budget primitif 2022 prévu à hauteur de 1 225 896 € TTC, qui, après exécution définitive (compte administratif), présente un excédent 2022 de **389 829, 21€**. A noter une différence minimale de 1379.21 € par rapport à la prévision d'excédent présentée lors du CE du 17 janvier 2023, qui était provisoire.  
A noter que le Tourisme est le 4<sup>ème</sup> budget dans l'ordre d'importance à la CCPCAM.

La perception de la taxe de séjour est performante depuis le recrutement d'un agent dédié à cette tâche en 2017, et grâce au reversement des plateformes locatives telles que AirBnb ou encore Booking à partir de 2020. Nous atteignons un montant global perçu de 718 024 euros en 2022. La taxe de séjour représente la ressource principale de l'Office de tourisme.

Avis du CE sur le compte administratif 2022 : VOTE POUR A L'UNANIMITE

Dans le cadre de sa stratégie de tourisme durable, l'Office de tourisme contribue à l'amélioration des infrastructures d'accueil des visiteurs. Ainsi pour 2023, une partie de la taxe de séjour est sollicitée pour améliorer l'accueil en forêts, la pose d'abris vélos à assistance électrique sur le territoire, la réalisation de visuels portant des messages de bonnes pratiques, et la sensibilisation au tri des déchets dans les hébergements locatifs.

Des affiches ont également été envoyées aux hébergeurs afin qu'ils puissent informer leurs visiteurs sur l'utilisation de la Taxe de séjour (voir affectation 2022 de la taxe de séjour dans la présentation jointe).

Cette transparence et mobilisation des communes et hébergeurs pour la bonne perception de la taxe de séjour sur le territoire est essentielle pour le développement d'un accueil de qualité.

Avis sur l'attribution d'une partie du budget Taxe de Séjour à d'autres services d'amélioration de l'accueil des visiteurs sur le territoire : 140 500€ en 2023 :

**Schéma d'accueil en forêts du Cranou, de Landévennec et Argol** : Fourniture et pose de tables, création de visuels et panneaux, sécurisation et pose de rambardes, 3 passerelles ... : **25 000€**

- Pose d'abris pour Vélos à Assistance Electrique : **110 000€**

- Visuels relatifs aux bonnes pratiques dans les espaces naturels : **2 500€**

- Autocollants pour les hébergeurs touristiques : **3 000€**

VOTE POUR A L'UNANIMITE

## 3/ Inscription de la Tour Vauban dans les 12 « incontournables » de la destination BTO

La destination BTO propose une sélection de lieux incontournables à visiter. Parmi ces lieux figurent Océanopolis, l'abbaye de Daoulas ou encore le Fonds Hélène et Edouard Leclerc. La Tour Vauban de Camaret rejoint la sélection cette année.

Présentation des intérêts et des contreparties aux membres du CE Tourisme.

En 2023 l'équipement fête ses 15 ans d'inscription parmi les sites majeurs Vauban UNESCO.

## 4/ Questions diverses

Modification des statuts relatifs à la composition du conseil d'exploitation afin de regrouper deux collègues professionnels en un seul.

- Avis du CE pour la modification des statuts, article 5 sur les collègues représentés au conseil d'exploitation n° 2 et n° 8 Hôtel et restauration en un seul : VOTE POUR A L'UNANIMITE

Bilan du RDV du tourisme du 5 avril à l'Améthyste :

Un bilan très positif est présenté aux membres du CE, suite à l'enquête de satisfaction adressée à l'ensemble des participants. Une opération à reproduire en 2024, avec une date à fixer fin mars/début avril. *Voir présentation*

Bilan intermédiaire de la démarche logement des saisonniers – Année 2 :

*Voir présentation*

Fin de la réunion à 15h30.